

ARMATURE DU TERRITOIRE

Organisation générale de l'espace

échelle 1/50 000

Armature urbaine

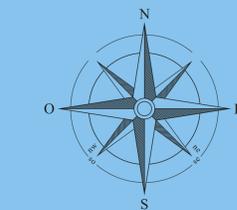
-  **Pôle principal**
≥ 50 logements / ha
-  **Ville relais**
≥ 30 logements / ha
-  **Pôle secondaire**
≥ 50 logements / ha
-  **Bourg de proximité**
de 20 à 30 logements / ha

Armature des transports publics et actifs (principes de liaison)

-  TCSP niveau 1
-  TC niveau 1
-  TC niveau 2
-  TC niveau 3
-  Principe de franchissement TCSP - Étang Saint-Paul
-  RRTG (principe)
-  Principe de centre d'échange multimodal
-  Principe de liaison dédiée aux transports actifs et aux loisirs/tourisme
-  Principe de liaison Nouvelle route du Littoral
-  Port de commerce

Principe d'usage des sols

-  Zone préférentielle d'urbanisation
-  Espace naturel marin protégé
-  Espace agricole
-  Espace naturel protégé
-  Zone de vigilance touristique
-  STEP
-  Secteur d'aménagement à vocation touristique des hauts
- Zones d'aménagement liées à la mer**
-  Dynamiser les cœurs de ville en lien avec la mer
-  Valoriser les infrastructures portuaires en lien avec les centres urbains
-  Créer de véritables pôles touristiques



0 2,5 5
Kilomètres

Sources : BdTOPO, TCO, SAR 2011

Cœur d'agglomération

Plateau-Caillou
Saint-Gilles-les-Hauts

Saint-Gilles
les-Bains

La Souris-Blanche

Saint-Leu

Piton Saint-Leu

Dos d'Âne

La Plaine
Bois de Néfles

Le Guillaume

Tan Rouge

La Saline

Trois Bassins

La Chaloupe
Saint-Leu

Le Plate

